

Image not found or type unknown



Pension alimentaire non versee depuis 2008

Par **doud66**, le **28/05/2013** à **00:26**

Bonjour!rnde puis 2008, je ne peux pas recevoir ma pension alimentaire pour mon enfant.150 euros/moisrmon ex s,est rendu insolvable.rnquels recours puis je avoir?rnsachant que des plaintes ont ete engagees.plainte pour abandon de famille,classees sans suite.rnmon ex declare aux impots le montant annuel de la pension que je devrais recevoir.rny a t-il des moyens de recours efficaces pour que je puisse beneficier de cette pension en toute legalite.rnpuis je beneficier de l'aide de la caf?rnrnmerci de me rendre reponse